



POLITIQUE DE VACANCES

La société The Authentic T-Shirt Company®/SanMar Canada (« la société ») exige que les employés prennent des vacances afin de conserver leur santé personnelle et leur productivité. Le nombre de jours de vacances auquel un employé a droit varie selon l'ancienneté conformément aux normes d'emploi provinciales.

Droit aux vacances et définition

Tous les employés (horaires ou appointés) ont droit à des vacances et à gagner des indemnités de vacances sur tout salaire touché à partir de la première journée d'emploi. The Authentic T-Shirt Company®/SanMar Canada insiste fortement sur l'importance de la santé des employés et sur la conciliation travail-famille puisque ces éléments font partie intégrante de leur réussite continue. Après six (6) mois d'emploi permanent, la société permettra aux employés de prendre leurs vacances accumulées payées.

Employés appointés

Années d'emploi	Droit
<i>1 à 4 ans</i>	<i>10 jours</i>
<i>5 à 9 ans</i>	<i>15 jours</i>
<i>10 ans et plus</i>	<i>20 jours</i>

Employés horaires

Années d'emploi	Droit
<i>1 à 4 ans</i>	<i>4 %</i>
<i>5 à 9 ans</i>	<i>6 %</i>
<i>10 ans et plus</i>	<i>8 %</i>

Conformément à la Loi sur les normes d'emploi, SanMar Canada exige que les employés prennent leurs vacances annuelles dans les 12 mois suivant la fin de l'année d'emploi donnant droit à des vacances à l'employé.

Toute situation exceptionnelle qui empêche l'employé de prendre la totalité des vacances auxquelles il a droit doit être discutée avec le gestionnaire du service en plus d'être examinée et approuvée par la haute direction. L'indemnité de vacances est uniquement versée lorsque des vacances sont prises. La loi n'autorise pas les employés à renoncer à leurs vacances et à recevoir l'indemnité de vacances. Les employeurs doivent veiller à ce que les employés :

- prennent leurs vacances accumulées;
- reçoivent leur indemnité de vacances.

Veuillez noter que les vacances sont approuvées à la discrétion de la société et peuvent être limitées lors des périodes occupées de l'année. Veuillez vérifier auprès du gestionnaire de service quelles sont les périodes d'interdiction de vacances du service. Si l'emploi prend fin, toutes les indemnités de vacances dues seront payées lors de la dernière paie.

Calendrier des vacances

L'employeur est responsable de s'assurer que les vacances sont prévues et prises pendant l'année de référence (voir la définition de droit aux vacances ci-dessus). Lorsqu'ils demandent et planifient des vacances, les employés doivent travailler avec leur gestionnaire pour s'assurer qu'un préavis adéquat est donné afin de leur permettre de faire tout changement d'horaire ou de tâches nécessaire au service en l'absence de l'employé. La société The Authentic T-Shirt Company®/SanMar Canada se réserve le droit d'établir des périodes d'interdiction de vacances en tout temps pendant l'année d'activité en fonction des périodes de pointe ou des objectifs de la société déterminés par la haute direction. Une approbation écrite est nécessaire pour les vacances demandées en haute saison avant la confirmation des préparatifs de voyage. Les périodes de pointe sont d'avril à juin et de novembre à décembre.

Des facteurs, tels que ceux ci-dessous, sont pris en considération lors de l'établissement du calendrier de vacances :

- le volume de travail;
- les exigences relatives à l'effectif minimal;
- la coordination avec les autres employés;
- les périodes de pointe;
- les circonstances personnelles de l'employé;
- l'ancienneté de l'employé.

À moins qu'une situation exceptionnelle ne survienne, les employés ne peuvent reporter un solde négatif de vacances accumulées. L'employeur a le droit d'établir un calendrier de vacances ainsi que l'obligation de veiller à ce que les vacances soient planifiées et prises avant la fin de l'année de référence. L'employeur doit travailler avec l'employée sur une base individuelle, à cet égard, pour déterminer le moment auquel les vacances seront prises et consulter le formulaire d'utilisation des vacances s'il y a lieu.

Attestation et entente

Je, _____, reconnais avoir lu et compris la Politique de vacances de la société The Authentic T-Shirt Company®/SanMar Canada. Je m'engage à respecter cette politique.

Nom de l'employé (en lettres moulées)

Date

Signature de l'employé

Signature du gestionnaire